

No. 20.

ÉTAT des Deniers provenant des Honoraires Judiciaires et autres, (y compris les Timbres) perçus dans le district de Kamou-raska, en vertu de l'acte 12 Vict., chap. 112, durant l'année expirée le 30 juin 1867, et applicables à la construction d'un Palais de Justice et d'une Prison à cette place.

D E P E N S E S.	Montant.	R E C E T T E S.	Montant.
	\$ cts.		\$ cts.
Balance de l'Etat No. 20, jusqu'au 30 juin 1866.....	469 29	Montant reçu du protonotaire, durant l'année expirée le 30 juin 1867.....	536 90
Montant de l'intérêt payé durant l'année expirée le 30 juin 1867 ( Voir Etat No. 12).....	461 97	do du régistateur, do do .....	304 90
Commission de 5 pour cent. sur le revenu des timbres judiciaires, pour l'année 1865-66.....	69 72	Balance.....	201 27
Commission de 5 pour cent. sur le revenu des timbres judiciaires, pour l'année expirée le 30 juin 1867.....	42 09	Total.....	1,043 07
Total.....	1,043 07		
Balance rapportée.....	201 27		

WM. DICKINSON,  
Sous-Inspecteur-Général.

DÉPARTEMENT DU MINISTRE DES FINANCES,  
OTTAWA, Octobre 1867.